

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT
8 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

DU 26 JUIN 2018

Le Comité Syndical s'est réuni le mardi 26 juin 2018 à 16 H 30 au siège du syndicat sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,

délégués présents :

Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)
Monsieur DUQUAY (ST CLEMENT)
Monsieur DELAGE (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur DUPAS et Madame BORDES (ST MEXANT)
Messieurs GOLFIER et SOULARUE (STE FEREOLE)
Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Monsieur VERGNE (CHANTEIX)

.....

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame SERVARIE et Monsieur PLANAS agents du Syndicat

Délégués absents et excusés :

Madame BORIE (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY (ST GERMAIN LES VERGNES)
Madame BOUCHAREL (VENARSAL)

délégués absents

Monsieur DELAGE (ST MEXANT)
Monsieur BOURDET (CHANTEIX)
Monsieur MANIÈRE (VENARSAL)

les points de l'ordre du jour sont discutés :

➤ **Présentation du 23^{ème} rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont**

Un exemplaire de ce rapport est remis à chaque délégué présent.

Monsieur le Président invite les participants à prendre connaissance de ce rapport et détaille certaines pages sur la présentation du Syndicat et certaines autres données.

Madame GERAUD, responsable du Service Administratif et Financier indique que ce rapport est à **présenter par chaque maire et à faire voter lors d'un prochain conseil municipal.** Elle commente certaines données financières (l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau, le carnet métrologique mis en place, la durée d'extinction de la dette et les indicateurs de performance du service).

Monsieur PLANAS, responsable du service technique commente les données techniques.

La délibération concernant ce 23^{ème} rapport est adoptée à l'unanimité.

➤ **Travaux en cours**

La tranche optionnelle entre le village de Laborde sur la commune de SAINT GERMAIN et le village d'Aujol sur la commune de SAINTE FEREOLE concernant la canalisation de Sainte Féréole se termine. Monsieur le Président ainsi que les vice-présidents tiennent à souligner que les travaux ont été très vite et bien réalisés

➤ **Emprunt de 250 000 € sur 15 ans**

Lors du Comité Syndical du 12 avril 2018, la Banque Populaire n'avait pas fait de proposition. Au 26 juin 2018, nous avons reçu les trois offres (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et donc la Banque Populaire). Le Crédit Agricole ayant fait la meilleure offre c'est cet organisme qui a été retenu. Madame GERAUD nous fait part qu'il est même versé.

Pour rappel, le prêt souscrit auprès du Crédit Agricole a un taux de 1,48 % avec des échéances fixes pendant les 15 ans.

➤ **Plan triennal 2019-2020-2021**

Nous n'avons pas encore reçu de document officiel pour un éventuel plan triennal 2019 à 2021.

Si ce plan triennal venait à se concrétiser, Monsieur le Président souhaiterait y faire figurer :

- deux tranches supplémentaires de la canalisation de SAINTE FEREOLE (tranche ferme et optionnelle) afin de se rapprocher du château d'eau de SAINTE FEREOLE
- la remise en état de la station des forages à Favars

➤ **Loi NOTre**

Une proposition de loi modifiant la loi NOTre concernant les compétences eau et assainissement a été votée en première lecture le 30 janvier 2018 par l'Assemblée Nationale.

Après l'Assemblée Nationale cette proposition de loi a été discutée au Sénat puis votée par les Sénateurs le 17 avril 2018 mais avec l'adjonction de plusieurs amendements afin de tenir compte des demandes de nombreux élus très inquiets du devenir des syndicats intercommunaux et du transfert obligatoire de ces deux compétences vers les communautés d'agglomérations ou communautés de communes au 1er janvier 2020.

N'ayant pas de consensus entre le vote de l'Assemblée Nationale et celui du Sénat une commission paritaire composée de Députés et de Sénateurs s'est réunie et n'a pas trouvé d'accord.

La proposition de lois doit donc repassée à l'Assemblée Nationale le 28 juin 2018 à partir de 9h15

Espérons que le bon sens l'emportera et que cette proposition de loi, certes incomplète mais qui assouplis la loi NOTre en laissant aux syndicats des eaux et aux communes le choix de conserver la gestion de l'eau sur leurs territoires respectifs sera votée en tenant compte de l'avis d'une grande majorité d'élus.